



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

### **Notes sur la rencontre du Comité de liaison du BBC du 25 mai 2009**

Présents: Betsy Hui, Gunta Vitins, Gordon Nodge, Rochelle Eisen, Tracy Innis, Stephanie Wells, Sherry Casey, Sally Blackman, Larry Leonardt, Keith Mussar, Dag Falck, Nicole Boudreau, Julie Belzile, Matthew Holmes, Sarah Bain, Byron Hamm, Lucienne Lemire, Ted Zettel, Claude Barthélémy, Kathleen Carroll, Priscilla Reimer, Dave Lockman

Bureau du BBC: Elizabeth Corrigan, Michel Saumur.

MAECI: Louise Burden

**Le Règlement** - La procédure réglementaire suit son cours et le BBC ne peut répondre à aucune question concernant le règlement, désormais classé comme document confidentiel du Cabinet. Il demeure dans l'intention du gouvernement de publier le Règlement le 30 juin, qui peut être publié en aucun temps d'ici cette date, et pourrait même être publié le jour du 30 juin. Le secteur sera informé de sa publication dans la Gazette II dès qu'elle surviendra. Les questions relatives au Règlement seront abordées dans le Résumé de l'étude d'impact de réglementation, ou éclaircies par lettre si cela s'avère nécessaire.

**La norme et les LSP** – Anne Caron, de l'ONGC, s'affaire à préparer le scrutin, les bulletins de vote devant être envoyés au début de juin. Les résultats du scrutin devraient être compilés à la fin de juin, et les résultats publiés en juillet. Les modifications adoptées par scrutin devraient être considérées comme faisant partie de la norme et des LSP même si elles ne sont pas encore officiellement publiées. La version courante de la norme et des LSP prévaut en tout temps, mais la Politique sur le volet commercial permettra à l'ACIA d'accepter déjà les modifications adoptées au scrutin dès qu'elles seront connues.

Le BBC cherche du financement pour organiser un 5<sup>e</sup> scrutin qui serait tenu avant que ne prenne fin la période de grâce édictée sous la Politique du volet commercial (suivant cette politique, le Règlement ne serait pleinement mis en force qu'après une période de grâce de deux ans).

**Les organismes de vérification de la conformité** – Les cinq OVC - CAEQ (CARTV), CCN, COABC, IOAS et DAP – recevront l'entente contractuelle qu'ils devront signer. Puis, chaque OVC publiera sa liste de certificateurs accrédités en les classant suivant le pays où ils exercent leurs opérations. Les certificateurs accrédités sous le RBC peuvent travailler partout à travers le monde.

**Entente d'équivalence** – Les négociations se poursuivent avec les représentants du NOP avec lesquels le BBC espère conclure une entente d'ici le 30 juin. Le BBC est dans l'attente des réactions des représentants de l'UE. Le Japon a reçu les documents qui décrivent le RBC. La Corée du Sud ne manifeste aucun intérêt à l'égard du système biologique canadien. Taïwan a établi un premier contact.

Le Règlement s'applique aux produits importés et aux produits vendus sur les marchés interprovinciaux. Les exploitants doivent se conformer aux autres exigences des juridictions provinciales, telles les lois sur l'étiquetage. Keith Mussar demande si les produits biologiques certifiés selon la norme canadienne pourront être introduits tels quels et vendus sur le marché québécois. Michel Saumur recommande de communiquer avec le gouvernement du Québec pour obtenir cette information car l'ACIA n'est pas responsable des règlements intraprovinciaux.

Suivi : Le directeur général du CARTV est joint; le conseil d'administration du CARTV se réunira le 29 mai pour faire connaître la position du Québec à l'égard des produits certifiés selon la norme canadienne destinés au marché québécois.

Chaque province subit des pressions pour réglementer le marché biologique intraprovincial. Le Nouveau-Brunswick évalue cette option. Le Manitoba a publié un règlement dont les modalités de contrôle restent à négocier.

COABC a adopté la norme canadienne, sans adopter le Régime Bio-Canadien.

Prochaine rencontre : **lundi le 8 juin à 13h HAE**

Les numéros à composer: 1-866-646-2080; le mot de passe: 2217165.